



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/100/Add.1
28 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

I. INTRODUCTION

1. Le présent document, qui est une mise à jour des informations figurant dans la liste préliminaire annotée (A/45/100), a été établi conformément à l'alinéa c) du paragraphe 17 de l'annexe II à la résolution 2837 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1971.
2. Depuis la parution, le 15 juin 1990, de la liste préliminaire annotée, les documents suivants ont été distribués à propos de l'ordre du jour :
 - a) Ordre du jour provisoire (voir point 8);
 - b) Demandes d'inscription de questions supplémentaires (voir points 148, 149 et 150);
 - c) Liste supplémentaire (voir point 8);
 - d) Mémoire du Secrétaire général (voir point 8);
 - e) Demandes d'inscription d'une question additionnelle (voir points 151, 152, 153 et 154).

II. ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation du Nigéria.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

47p

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

L'Assemblée générale a nommé les Etats suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Botswana, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Irlande, Jamaïque, Népal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

4. Election du Président de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a élu M. Guido de Marco (Malte) président de l'Assemblée.

5. Election des bureaux des grandes commissions

Les personnes suivantes ont été élues à la présidence des grandes commissions :

Première Commission : M. Jai Pratap Rana (Népal)
Commission politique spéciale : M. Perezzi Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)
Deuxième Commission : M. George Papadatos (Grèce)
Troisième Commission : M. Juan Somavia (Chili)
Quatrième Commission : M. Martin Adouki (Congo)
Cinquième Commission : M. Besley Maycock (Barbade)
Sixième Commission : M. Václav Mikulka (Tchécoslovaquie)

6. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a élu les Etats Membres suivants vice-présidents de l'Assemblée générale : Brésil, Canada, Chine, Chypre, Egypte, Emirats arabes unis, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, France, Ghana, Honduras, Indonésie, Liban, Maurice, Mozambique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Documentation : Note du Secrétaire général (A/45/501).

8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire a paru le 20 juillet 1990 (A/45/150 et Corr.1).

Questions supplémentaires

L'Assemblée générale a été saisie de trois demandes d'inscription de questions supplémentaires (voir points 148, 149 et 152).

La liste supplémentaire a paru le 24 août 1990 (A/45/200).

Questions additionnelles

Quatre demandes d'inscription de questions additionnelles ont été présentées à l'Assemblée générale (voir points 151, 152, 153 et 154).

Examen du projet d'ordre du jour par le Bureau

Le mémoire du Secrétaire général concernant l'organisation de la session, l'adoption de l'ordre du jour et la répartition des questions a paru sous la cote A/BUR/45/1 et Add.1.

Examen des rapports du Bureau

L'Assemblée générale, ayant examiné les premier et deuxième rapports du Bureau (A/45/250 et Add.1), a adopté un certain nombre de dispositions concernant l'organisation de la quarante-cinquième session et a adopté l'ordre du jour de la session (A/45/251 et Add.1) ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/45/252 et Add.1).

9. Débat général

Les recommandations du Bureau concernant le débat général figurent aux paragraphes 10 et 11 de son premier rapport à l'Assemblée générale (A/45/250).

10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Le rapport du Secrétaire général a paru en tant que Supplément No 1 (A/45/1).

11. Rapport du Conseil de sécurité

Le rapport du Conseil de sécurité, qui portera sur la période allant du 16 juin 1989 au 15 juin 1990, paraîtra en tant que Supplément No 2 (A/45/2).

12. Rapport du Conseil économique et social

Documentation :

- a) Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/45/3/Rev.1);
- b) Rapport du Conseil mondial de l'alimentation, Supplément No 19 (A/45/19).

Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 40/171), A/45/327.

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/140), A/45/210-E/1990/21.

Mesures à prendre contre les activités nazies, fascistes et néo-fascistes et toutes les autres formes d'idéologies et pratiques totalitaires fondées sur l'intolérance raciale, la haine et la terreur

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/150), A/45/170-E/1990/32.

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/152), A/45/348.

Amélioration de la vie sociale

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Assistance aux réfugiés et personnes déplacées au Malawi

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/149), A/45/444.

Aide humanitaire aux réfugiés à Djibouti

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/150), A/45/445.

Situation des réfugiés au Soudan

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/151), A/45/446.

Assistance aux réfugiés en Somalie

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/152), A/45/508.

Assistance d'urgence aux rapatriés volontaires et personnes déplacées au Tchad

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/153)

Assistance aux réfugiés et aux rapatriés en Ethiopie

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/154), A/45/447.

Mesures destinées à améliorer la situation et à faire respecter les droits de l'homme et la dignité de tous les travailleurs migrants

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Conférence mondiale des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/156), A/45/564.

Assistance en faveur des étudiants réfugiés en Afrique australe

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/157), A/45/448.

Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/158), A/45/404.

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Afghanistan

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 44/161).

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 44/163).

Droits de l'homme et exodes massifs

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/164), A/45/607.

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 44/165).

Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA et a invité l'Assemblée générale à examiner ce rapport et l'action engagée par le système des Nations Unies pour lutter contre la pandémie de SIDA et à prendre une décision appropriée sur l'action future, compte tenu de la résolution 1990/86 du Conseil (résolution 1990/86 du Conseil économique et social).

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (résolution 44/233), A/45/256-E/1990/58.

Assistance au peuple palestinien

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/235 et résolution 1989/96 du Conseil économique et social), A/45/503.

Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/236).

Décennie mondiale du développement culturel

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/238), A/45/277-E/1990/77.

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones

Documentation : Rapport du Secrétaire général (décision 43/427).

Application de la section II de l'annexe à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Programme de travail de la Troisième Commission

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Rôle des entrepreneurs locaux dans le développement économique

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a décidé de recommander qu'à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale examine le projet de résolution intitulé "L'esprit d'entreprise en tant que moyen d'attirer des flux étrangers non générateurs d'endettement" figurant en annexe à la décision 1990/265 du Conseil, en date du 26 juillet 1990, et y donne suite ainsi qu'il conviendra, compte tenu des consultations officieuses auxquelles a donné lieu ce projet de résolution (décision 1990/265).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 1988/74 du Conseil économique et social), A/45/292-E/1990/82.

Souveraineté permanente sur les ressources nationales dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, ayant rappelé la décision 40/432 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, et la résolution 1989/86 du Conseil, en date du 26 juillet 1989, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les politiques et pratiques israéliennes concernant la terre et l'eau dans le territoire palestinien et les autres territoires arabes occupés, en tenant compte des pratiques israéliennes d'implantation de colonies, et de présenter ce rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 1990/53).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 1989/86 du Conseil économique et social).

Question des droits de l'homme en Afrique australe

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 2082 A (LXII) du Conseil économique et social), E/CN.4/1990/7.

Prix des Nations Unies en matière de population 1989/1990

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (décision 1982/112 du Conseil économique et social), A/45/278.

Année internationale des populations autochtones

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, prenant acte de la décision 1990/113 de la Commission des droits de l'homme, en date du 7 mars 1990, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de proclamer 1993 Année internationale des populations autochtones, conformément aux procédures établies régissant la proclamation d'années internationales (décision 1990/248 du Conseil économique et social).

La situation au Sud-Liban

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, notant la résolution 1990/54 de la Commission des droits de l'homme, en date du 7 mars 1990, a fait sienne la demande de la Commission tendant à ce que le Secrétaire général porte la résolution susmentionnée à l'attention du gouvernement concerné et rende compte à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, des résultats des efforts qu'il aura entrepris à cet égard (décision 1990/255 du Conseil économique et social).

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/578.

Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et en atténuer les effets

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, un rapport d'ensemble sur les activités en cours ou prévues dans le cadre du système des Nations Unies relatives à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à ses conséquences, en particulier celles concernant l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'étude des conséquences radiologiques de l'accident et l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'Organisation mondiale de la santé relatif aux mesures à prendre pour atténuer les conséquences sanitaires de l'accident, en formulant des recommandations sur l'action future à mener dans le cadre du système des Nations Unies (résolution 1990/50).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 1990/50 du Conseil économique et social).

Inscription du Libéria sur la liste des pays les moins avancés

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a décidé de recommander que l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, approuve l'inscription du Libéria sur la liste des pays les moins avancés et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour que le Libéria participe à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (décision 1990/261 du Conseil économique et social).

Rapport de la Commission des sociétés transnationales sur les travaux de la reprise de sa session extraordinaire concernant l'état d'avancement des négociations relatives au code de conduite des sociétés transnationales

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris note du rapport de la Commission des sociétés transnationales sur les travaux de la reprise de sa session extraordinaire concernant l'état d'avancement des négociations relatives au code de conduite des sociétés transnationales (E/1990/91) et décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, accompagné du document relatif au code de conduite (E/1990/94, annexe) que la Commission a demandé à son président de présenter au Conseil et de la note du secrétariat répertoriant quelques-unes des principales questions en suspens dans le cadre des négociations relatives au code de conduite (E/1990/96), ainsi que de tous autres documents pertinents, afin que l'Assemblée générale prenne une décision sur la marche à suivre à l'avenir (décision 1990/274).

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission des sociétés transnationales (décision 1990/274 du Conseil économique et social)

Faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la situation et les faits nouveaux concernant l'appui logistique et l'appui en ressources humaines pour les activités du Centre pour les droits de l'homme (E/1990/50), et en particulier de la conclusion selon laquelle la tâche du Centre a augmenté alors que les ressources ne se sont pas accrues à la même cadence que les responsabilités; a prié le Secrétaire général de présenter un rapport succinct à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, sur les mesures prises en 1990 et celles prévues en 1991 à titre de solutions provisoires à ces problèmes; et a décidé de renvoyer le rapport du Secrétaire général (E/1990/50), pour examen, à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-septième session, et aux présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à leur prochaine réunion (résolution 1990/47).

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 1990/47 du Conseil économique et social), A/45/593.

Transformation et renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets de la Commission économique pour l'Afrique

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris note du rapport de l'Equipe d'évaluation nommée par le Secrétaire général, qui a conclu à la nécessité de maintenir, transformer et renforcer la structure, l'organisation et le fonctionnement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets de la Commission économique pour l'Afrique; a vivement appuyé les conclusions de l'Equipe d'évaluation; a adopté le nouveau mandat du Centre, tel qu'il est proposé par l'Equipe; a prié instamment l'Assemblée générale de doter les centres de ressources humaines et financières pour leur permettre de mieux répondre aux besoins en matière de programmation multinationale et

multisectorielle sur la base des priorités définies par les Etats Membres, et de leur fournir immédiatement un minimum de ressources essentielles; et a prié l'Assemblée générale et les organismes d'assistance technique et de financement de doter les centres de ressources suffisantes pour l'élaboration et l'exécution de programmes visant la participation effective des femmes au processus de développement de leur sous-région (résolution 1990/76).

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Institut africain de développement économique et de planification

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a constaté avec une très vive préoccupation que le déficit persistant et important dans les contributions des Etats Membres à l'Institut contraindrait inévitablement celui-ci à fermer ses portes en 1990 si aucune mesure correctrice n'était prise; a demandé à l'Assemblée générale d'approuver d'urgence l'inscription au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies de quatre postes essentiels pour l'Institut, à savoir les postes de Directeur, de chef de l'administration et des finances et de deux maîtres de conférences, conformément à la recommandation figurant dans la résolution 1985/62 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1985, afin de permettre à l'Institut d'exécuter son programme de travail approuvé et de s'acquitter régulièrement de ses fonctions, conformément à ses statuts (résolution 1990/72 du Conseil économique et social).

Aucune documentation préalable n'est prévue.

13. Rapport de la Cour internationale de Justice

Documentation : Rapport de la Cour internationale de Justice, Supplément No 4 (A/45/4).

14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Documentation : Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1990 (voir A/45/371). Dans la déclaration qu'il fera devant l'Assemblée, le Directeur général de l'Agence rendra compte de tous faits nouveaux importants survenus depuis la date de publication du rapport.

15. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :

a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Canada, Colombie, Ethiopie, Finlande et Malaisie. Ainsi que le stipule l'article 44 du règlement intérieur, les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

b) Election de 18 membres du Conseil économique et social

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Colombie, Cuba, France, Ghana, Grèce, Guinée, Inde, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Lesotho, Libéria, Portugal, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Yougoslavie. Ainsi que le stipule l'article 146 du règlement intérieur, les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

...

c) Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Conformément aux articles 3 et 4 de son Statut, la Cour internationale de Justice se compose de 15 membres élus par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. Conformément à l'article 13 du Statut, les membres de la Cour sont élus pour cinq ans et ils sont rééligibles. Cinq juges sont élus tous les trois ans.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devront pourvoir les sièges laissés vacants le 5 février 1991 par les cinq membres suivants : M. Ruda, M. Mbaye, sir Robert Jennings, M. Guillaume et M. Pathak.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/544-S/21824.

16. Elections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires :

a) Election de 12 membres du Conseil mondial de l'alimentation

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Bulgarie, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Madagascar, Mexique, Thaïlande, Turquie, Uruguay et Zambie.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/296.

b) Election de 20 membres du Comité du programme et de la coordination

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats ci-après : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Canada, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Inde, Kenya, Mexique, Ouganda, Pakistan, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Suède, Trinité-et-Tobago et Yougoslavie.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/297.

17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires

a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Bagbeni, Fontaine-Ortiz, Fox, van den Hout et Vislykh, ainsi que le siège de M. Thomas, qui a démissionné le 30 septembre 1990, pour le reste du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 31 décembre 1991.

Documentation : Notes du Secrétaire général, A/45/101 et Add.1.

b) Nomination de membres du Comité des contributions

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Ali, Battisti, Catta, Chulkov, Garcia et Wang.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/102.

c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir le siège qui deviendra vacant à l'expiration du mandat du Vérificateur général des comptes du Ghana.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/103.

d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

L'Assemblée générale sera appelée à confirmer la nomination de trois membres par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Guyot, Johnston et Matsukawa.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/104.

e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de MM. Forteza et Voicu.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/105.

f) Commission de la fonction publique internationale

i) Nomination de membres de la Commission;

ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission

L'Assemblée générale sera appelée à pourvoir les sièges qui deviendront vacants à l'expiration du mandat de M. Akwei, Mme Daddah, M. Pirson, M. Smid et M. Vegega; elle devra également désigner le Président et le Vice-Président de la Commission.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/106.

g) Nomination de membres du Comité des conférences

L'Assemblée générale devra remplacer les Etats suivants : Chili, Chypre, Egypte, Ethiopie, France, Japon et Union des Républiques socialistes soviétiques. Comme le stipule le paragraphe 3 de la résolution 43/222 B, les membres du Comité sont immédiatement rééligibles.

Documentation : Note du Secrétaire général, A/45/107 et Corr.1.

h) Nomination d'un membre suppléant du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale devra désigner un membre suppléant en remplacement de M. Maus, qui a démissionné, pour le reste du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 31 décembre 1991.

Documentation : Note du Secrétaire général.

18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Supplément No 23 (A/45/23);
- b) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/88 et décision 44/429).

19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

Au 28 septembre 1990, les documents suivants ont été distribués au titre de ce point de l'ordre du jour :

- a) Demande d'admission du Liechtenstein (A/45/408-S/21486);
- b) Lettre du Président du Conseil de sécurité (A/45/419);
- c) Projet de résolution A/45/L.1 et Add.1.

Le 18 septembre 1990 (voir A/45/PV.1), l'Assemblée générale a admis le Liechtenstein à la qualité d'Etat Membre de l'Organisation (résolution 45/1), qui compte maintenant 160 Etats Membres.

20. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/1), A/45/504.

21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/4), A/45/499.

22. Application de la Déclaration sur le droit des peuples à la paix

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/22), A/45/546.

23. Question de Palestine

Documentation :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Supplément No 35 (A/45/35);
- b) Rapports du Secrétaire général (résolutions 44/2 et 44/42).

24. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/4), A/45/514.
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/7), A/45/481 et Add.1.
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/8), A/45/526 et Add.1.
27. Question de l'île comorienne de Mayotte
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/9), A/45/540.
28. La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/10).
29. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/15).
30. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/17), A/45/364 et Add.1
31. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/20).
32. La situation au Cambodge
Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/22), A/45/605.
33. Droit de la mer
Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 44/26), A/45/563.

34. Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid, Supplément No 22 (A/45/22);
- b) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports, Supplément No 45 (A/45/45);
- c) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, Supplément No 43 (A/45/43);
- d) Rapports du Secrétaire général (résolution 43/50 H), A/45/162; (résolution 44/27 D); (résolution 44/27 E), A/45/539; (résolution 44/27 J), A/45/550; (résolution 44/27 K).

35. La situation au Moyen-Orient

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolutions 44/40 A à C).

36. Question des îles Falkland (Malvinas)

Aucune documentation préalable n'est prévue.

37. Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est

Aucune documentation préalable n'est prévue.

38. Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre le Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

Aucune documentation préalable n'est prévue.

39. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Aucune documentation préalable n'est prévue.

40. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

Aucune documentation préalable n'est prévue.

41. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

Aucune documentation préalable n'est prévue.

42. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Aucune documentation préalable n'est prévue.

43. Question de Chypre

Aucune documentation préalable n'est prévue.

44. Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq

Aucune documentation préalable n'est prévue.

45. Application de la résolution 44/104 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)

Aucune documentation préalable n'est prévue.

46. Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

47. Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

48. Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

49. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 43/65), A/15/388; (résolution 44/108), A/45/435.

50. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/109), A/45/462.

51. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

52. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

53. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

54. Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/45/42);
- b) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/113 B), A/45/569, A/45/571.

55. Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

Documentation : Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27).

56. Désarmement général et complet :

- a) Notification des essais nucléaires
- b) Etude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires
- c) Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques
- d) Désarmement classique
- e) Désarmement nucléaire
- f) Informations objectives sur les questions militaires
- g) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement
- h) Relation entre le désarmement et le développement
- i) Armements et désarmement navals

- j) Transferts internationaux d'armes
- k) Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense
- l) Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement
- m) Interdiction de déverser des déchets radioactifs
- n) Désarmement classique à l'échelon régional

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/45/42);
- b) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27);
- c) Rapports du Secrétaire général (résolutions 43/75 N et 44/116 A, E, L, N et S), A/45/354 et Corr.1, A/45/363, A/45/373, A/45/428, A/45/513;
- d) Notes du Secrétaire général (résolution 42/38 C), A/45/129/Add.1, A/45/661.

57. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

- a) Campagne mondiale pour le désarmement
- b) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires
- c) Gel des armements nucléaires
- d) Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement
- e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Documentation :

- a) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27);
- b) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/117 A), A/45/555; (résolution 44/117 E), A/45/604; (résolution 44/117 F), A/45/573.

58. Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/118 A).

59. La science et la technique au service du désarmement

Aucune documentation préalable n'est prévue.

60. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

- a) Rapport de la Commission du désarmement
- b) Rapport de la Conférence du désarmement
- c) Etat des accords multilatéraux dans le domaine du désarmement
- d) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement
- e) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- f) Examen et évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement
- g) Application des directives pour des types appropriés de mesures de confiance
- h) Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire
- i) Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
- j) Prévention d'une guerre nucléaire
- k) Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du désarmement, Supplément No 42 (A/45/42);
- b) Rapport de la Conférence du désarmement, Supplément No 27 (A/45/27);
- c) Rapports du Secrétaire général (résolution 36/92 H); (résolution 38/183 O), A/45/498; (résolution 40/152 L), A/45/510; (résolution 43/78 H), A/45/397;
- d) Note du Secrétaire général (résolution 39/148 H), A/45/392.

61. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

Documentation : Rapport du Comité spécial de l'océan Indien, Supplément No 29 (A/45/29).

62. Armement nucléaire d'Israël

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/121), A/45/574.

63. Education et information en matière de désarmement

Aucune documentation préalable n'est prévue.

64. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Aucune documentation préalable n'est prévue.

65. Sessions extraordinaires consacrées au désarmement

Aucune documentation préalable n'est prévue.

66. La vérification sous tous ses aspects

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/81 B), A/45/372.

67. Question de l'Antarctique

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 44/124 A), A/45/458; (résolution 44/124 B), A/45/459.

68. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/125).

69. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/126), A/45/516.

70. Application de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 42/91), A/45/575.

71. Science et paix

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/61), A/45/601.

72. Effets des rayonnements ionisants

Documentation : Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (résolution 44/45), A/45/319.

73. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Documentation :

- a) Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Supplément No 20 (A/45/20);
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (résolution 44/46), A/45/589.

74. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Documentation :

- a) Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Supplément No 13 (A/45/13 et Add.1);
- b) Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine (résolution 44/47 A), transmis par une note du Secrétaire général, A/45/382;
- c) Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolution 44/47 B);
- d) Rapports du Secrétaire général (résolutions 44/47 D à K), A/45/429, A/45/530, A/45/463, A/45/464, A/45/465, A/45/466.

75. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Documentation :

- a) Notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Comité spécial (résolution 44/48 A), A/45/84, A/45/306; A/45/576;
- b) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/48 A), A/45/608; (résolution 44/48 B), A/45/609; (résolution 44/48 C) A/45/610; (résolution 44/48 D), A/45/611; (résolution 44/48 E), A/45/612; (résolution 44/48 F), A/45/613; (résolution 44/48 G), A/45/614.

76. Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Documentation :

- a) Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (résolution 44/49), A/45/330;
- b) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/49), A/45/217, A/45/502, A/45/572, A/45/602.

77. Questions relatives à l'information

Documentation :

- a) Rapport du Comité de l'information, Supplément No 21 (A/45/21);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/50), A/45/533;
- c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (résolution 44/50).

78. Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies

Aucune documentation préalable n'est prévue.

79. Développement et coopération économique internationale :

Mise en valeur des ressources humaines

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 1989/120 du Conseil économique et social et 44/213 de l'Assemblée générale), A/45/451.

Transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris acte en l'appréciant de l'Etude sur l'économie mondiale, 1990, en particulier de son chapitre IV intitulé "Les relations financières internationales et le transfert net de ressources", qui contient des statistiques et une analyse des causes et des facteurs expliquant le phénomène du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement; et prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, conformément au paragraphe 4 de la résolution 44/232 de l'Assemblée, un examen et une analyse des questions et des problèmes soulevés par ce phénomène tant au niveau national qu'au niveau international (résolution 1990/56).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/232), A/45/487.

Schémas de consommation : aspects qualitatifs du développement

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 44/234), A/45/491.

Conférence internationale sur les mécanismes monétaires et financiers pour le développement

Aucune documentation préalable n'est prévue.

- a) Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (1991-2000)

Documentation : Rapport du Comité spécial plénier, Supplément No 41 (A/45/41).

- b) Commerce et développement

Documentation : Rapport du Conseil du commerce et du développement, Supplément No 15 (A/45/15, vol. I et II);

Embargo commercial à l'encontre du Nicaragua

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/217), A/45/565.

Pratiques commerciales restrictives

Aucune documentation préalable n'est prévue.

Mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/199), A/45/453.

Code international de conduite pour le transfert de technologie

Documentation : Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (résolution 44/216), A/45/588.

Produits de base

Documentation : Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (résolution 44/218), A/45/442.

- c) Bilan de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/200).

d) Problèmes alimentaires

Documentation :

- a) Rapport du Conseil mondial de l'alimentation, Supplément No 19 (A/45/19);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 1989/88 du Conseil économique et social), A/45/583;
- e) Sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Documentation : Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Supplément No 36 (A/45/36 et Add.1);

f) Mise en valeur des ressources énergétiques des pays en développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/193), A/45/274-E/1990/7 et Crrr.1.

La pêche aux grands filets pélagiques dérivants et ses conséquences sur les ressources biologiques des océans et des mers

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/225).

80. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

Documentation :

- a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Supplément No 25 (A/45/25);
- b) Rapport du Secrétaire général (décision 44/466);
- c) Rapport du Comité préparatoire (résolution 44/228), Supplément No 46 (A/45/46).

81. Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/207).

82. Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 44/211 et 44/212), A/45/398.

83. Crise de la dette extérieure et développement

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions d'endettement (résolution 44/205), A/45/380.

84. Activités opérationnelles de développement

a) Activités opérationnelles du système des Nations Unies

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a prié le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de soumettre à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, un calendrier d'ensemble précis (voir A/45/273-E/1990/85/Add.4) pour l'application de toutes les dispositions de la résolution 44/211 de l'Assemblée qui appelaient des mesures de la part des organismes des Nations Unies, en se concentrant sur les activités qui, à son avis, étaient prioritaires (résolution 1990/82).

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/208), A/45/281-E/1990/66 et Corr.1;
- b) Note du Secrétaire général (résolutions 35/81, 41/171 et 44/211), A/45/273-E/1990/85 et Corr.1 et Add.1 à 5.
- b) Programme des Nations Unies pour le développement

Les membres du Conseil d'administration sont élus par le Conseil économique et social. Le Conseil d'administration se compose actuellement des 48 Etats ci-après :

Allemagne, République fédérale d'***, Australie**, Autriche*, Belgique**, Brésil**, Bulgarie***, Canada**, Chine*, Chypre**, Cuba*, Danemark***, Djibouti***, Espagne**, Etats-Unis d'Amérique*, France**, Ghana*, Guatemala*, Guinée-Bissau**, Guyana***, Inde***, Italie*, Jamahiriya arabe libyenne*, Japon*, Kenya**, Malaisie***, Mauritanie***, Mozambique**, Nigéria***, Norvège*, Pakistan**, Pays-Bas***, Pérou*, Philippines**, Pologne***, Portugal***, République arabe syrienne*, Roumanie**, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, Sao Tomé-et-Principe**, Sri Lanka***, Suède**, Suisse***, Union des Républiques socialistes soviétiques*, Uruguay***, Venezuela***, Yougoslavie*, Zaïre**, Zimbabwe*.

* Mandat expirant la veille de la réunion d'organisation du Conseil d'administration pour 1991.

** Mandat expirant la veille de la réunion d'organisation du Conseil d'administration pour 1992.

*** Mandat expirant la veille de la réunion d'organisation du Conseil d'administration pour 1993.

A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a encouragé le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement à poursuivre l'examen des futurs arrangements concernant le remboursement des dépenses d'appui des organisations en se plaçant du point de vue de la satisfaction optimale des besoins des pays en développement et d'une coordination et cohérence accrues des activités du système, compte tenu de la nécessité de tirer le meilleur parti des capacités nationales, grâce en particulier à l'adoption de la modalité de l'exécution des projets par les gouvernements ou par des entités nationales, à une approche davantage axée sur les programmes et à la prestation suivie et opportune de services consultatifs techniques et de services d'appui par les organisations au niveau des pays (résolution 44/211).

Documentation : Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/45/3/Rev.1).

c) Fonds des Nations Unies pour la population

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (résolution 44/210), A/45/529.

d) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Documentation : Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/45/3/Rev.1).

e) Programme alimentaire mondial

Documentation : Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/45/3/Rev.1).

85. Formation et recherche

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Documentation :

a) Rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Supplément No 14 (A/45/14);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/175).

b) Université des Nations Unies

Documentation : rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, Supplément No 31 (A/45/31).

86. Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe :

a) Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (A/45/271-E/1990/78 et Corr.1), a réaffirmé les termes du mandat assigné au Bureau du Coordonnateur par l'Assemblée générale qui en a fait, au sein du système des Nations Unies, le centre de coordination pour les questions relatives aux secours en cas de catastrophe et à l'atténuation des effets des catastrophes, s'est félicité de l'étroite coopération qui s'était établie entre le Bureau du Coordonnateur et le Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne la gestion des opérations de secours en cas de catastrophe, a affirmé qu'il était indispensable que le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles travaille en association avec le Bureau du Coordonnateur, a encouragé le Bureau du Coordonnateur dans ses efforts pour resserrer encore sa coopération avec les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les services gouvernementaux de secours d'urgence, a relevé avec satisfaction que le Bureau du Coordonnateur s'employait à renforcer ses systèmes d'information et explorait la possibilité d'utiliser de nouvelles techniques de télécommunications, a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale afin de renforcer le Bureau du Coordonnateur et pour qu'ils versent d'urgence des contributions volontaires afin de permettre au Bureau du Coordonnateur de financer les dépenses imprévues résultant des opérations de secours en cas de catastrophe, a lancé en outre un appel aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils versent des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, a prié le Secrétaire général de fournir au Bureau du Coordonnateur l'appui nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat et l'a prié aussi de rendre compte de l'application de la résolution dans son prochain rapport biennal sur les activités du Bureau du Coordonnateur (résolution 1990/63 du Conseil économique et social).

Documentation : Rapport du Secrétaire général, A/45/271-E/1990/78 et Corr.1.

b) Programmes spéciaux d'assistance économique

A sa session d'organisation pour 1990, le Conseil économique et social, vivement préoccupé par les ravages qu'avait causé entre le 2 et le 6 février 1990 le cyclone Ofa lorsqu'il s'était abattu sur le Samoa, les Samoa américaines, Nioué, les Tokélaou, les Tonga, Tuvulu et Wallis et Futuna, a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les organismes internationaux de financement et les organes et organisations du système des Nations Unies, d'aider les gouvernements des pays et territoires sinistrés à recenser les besoins à moyen et à long terme et à mobiliser des moyens d'action, ainsi que d'assister ces gouvernements dans leur oeuvre de reconstruction respective; il l'a également prié de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1990, de la suite donnée à la résolution (résolution 1990/1 du Conseil économique et social).

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolutions 43/208, 43/211, 44/12 et 44/176 à 44/182), A/45/358 et Add.1, A/45/479, A/45/483, A/45/505, A/45/547, A/45/562, A/45/566.

Aide d'urgence à la République islamique d'Iran

A la reprise de sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a assuré de sa solidarité et de son appui le Gouvernement et le peuple de la République d'Islamique d'Iran à la suite du grave tremblement de terre qui a dévasté le nord-ouest du pays le 20 juin 1990, a exprimé sa gratitude aux Etats, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales qui fournissaient des secours d'urgence, a noté avec satisfaction la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour la situation d'urgence dans le nord de l'Iran et a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa quarante-cinquième session le rapport du Représentant spécial; elle a engagé tous les gouvernements, les institutions spécialisées et les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales, à fournir une aide généreuse au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour les activités de secours, de relèvement et de reconstruction dans les zones sinistrées (résolution 44/242).

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, profondément touché par le grand nombre de victimes et de sans-abri et par l'étendue des ravages causés par le tremblement de terre en République islamique d'Iran, s'est déclaré solidaire du Gouvernement et du peuple iraniens et les ont assurés de son appui dans cette situation tragique, a prié le Secrétaire général de continuer à renforcer son action pour mobiliser toute l'assistance possible en vue d'aider le Gouvernement et le peuple iraniens dans leurs efforts pour relever et reconstruire les régions sinistrées, et d'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session une évaluation des dommages et des besoins pour le relèvement et la reconstruction des régions sinistrées (résolution 1990/64 du Conseil économique et social).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/242), A/45/494.

87. Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/168), A/45/551.

88. Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial, A/45/552.

89. Application effective des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et bon fonctionnement des organes créés en application desdits instruments

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, prenant acte de la résolution 1990/25 de la Commission des droits de l'homme, en date du 27 février 1990, a approuvé la demande faite par la Commission au Secrétaire général de convoquer la prochaine réunion des présidents des organes chargés de superviser l'application des traités relatifs aux droits de l'homme

assez longtemps avant la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale pour que cette dernière puisse examiner les conclusions et recommandations de la réunion à cette session (décision 1990/227 du Conseil économique et social),

A la même session, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la situation et les faits nouveaux concernant l'appui logistique et l'appui en ressources humaines pour les activités du Centre pour les droits de l'homme, et en particulier de la conclusion selon laquelle la tâche du Centre avait augmenté alors que les ressources ne s'étaient pas accrues à la même cadence que les responsabilités, a prié le Secrétaire général de présenter un rapport succinct à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session, sur les mesures prises en 1990 et celles prévues en 1991 à titre de solutions provisoires à ces problèmes, et a décidé de renvoyer le rapport du Secrétaire général (E/1990/50), pour examen, à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, à la Commission des droits de l'homme à sa quarante-septième session, et aux présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme à leur prochaine réunion (résolution 1990/47 du Conseil économique et social)

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/135), A/45/593.

90. Situation sociale dans le monde

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/56 de l'Assemblée générale et résolution 1989/72 du Conseil économique et social), A/45/137-E/1990/35.

91. Elimination de toutes les formes de discrimination raciale

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Au 1er avril 1990, 129 Etats avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/95), A/45/402.

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Documentation : Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur les travaux de sa trente-huitième session : Supplément No 18 (A/45/18).

Situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/68), A/45/579.

Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Au 1er avril 1990, 89 Etats avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/69), A/45/406.

92. Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 43/98 et 44/70), A/45/470.

93. Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique

A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale était saisie du rapport du Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme sur le projet de principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel (E/CN.4/Sub.2/1988/22). L'Assemblée a invité le Rapporteur spécial à présenter une version révisée du projet de principes directeurs à la Commission des droits de l'homme lors de sa quarante-sixième session, et demandé à celle-ci d'examiner le projet de principes directeurs ainsi révisé et de le transmettre, à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, en vue de son adoption définitive (résolution 44/132).

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, ayant présente à l'esprit la résolution 44/132 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1989, a exprimé sa satisfaction au Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, pour la version révisée des principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel qui figure dans son rapport (E/CN.4/1990/72), a décidé de transmettre à l'Assemblée générale, pour qu'elle prenne une décision appropriée, le rapport final du Rapporteur spécial et a recommandé que l'Assemblée générale étudie, à titre prioritaire, la question de l'adoption et de la publication des principes directeurs pour l'utilisation des fichiers personnels informatisés (résolution 1990/38 du Conseil économique et social).

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport final du Rapporteur spécial de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (résolution 44/132), A/45/580.

94. Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres

Influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/123), A/45/523.

Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/61), A/45/590.

Droit au développement

Documentation : Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission des droits de l'homme sur la mise en oeuvre de la Déclaration (résolution 44/62).

95. Nouvel ordre humanitaire international

A sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils apportent leur appui aux organisations apportant une assistance humanitaire, là où elle était nécessaire, aux victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre; demandé à toutes les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales compétentes dans l'assistance humanitaire de coopérer le plus étroitement possible avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ou tout mécanisme *ad hoc* mis en place par le Secrétaire général pour coordonner l'aide; et prié le Secrétaire général de recueillir les vues des gouvernements et des organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales sur la possibilité de renforcer l'efficacité des mécanismes internationaux et d'accroître la rapidité des secours dans les meilleures conditions pour les victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre, là où il le fallait, et de rendre compte à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session (résolution 43/131).

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolutions 43/129 à 43/131), A/45/524, A/45/587.

96. Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/59), A/45/422.

97. Application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/25), A/45/473.

98. Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/52), A/45/443.
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial (résolution 44/52), A/45/525.

99. Question du vieillissement

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/67), A/45/420.

100. Prévention du crime et justice pénale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/72), A/45/324.

101. Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Documentation :

- a) Rapport du Comité, Supplément No 38 (A/45/38);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/73), A/45/426.

102. Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

Conférence mondiale de 1995 sur les femmes

A sa première session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 1987/20 en date du 26 mai 1987 dans laquelle il avait recommandé que des conférences mondiales chargées d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme aient lieu pendant les années 1990, à une date qui serait fixée par l'Assemblée générale avant 1991, et en l'an 2000, a recommandé de tenir en 1995 une conférence mondiale sur les femmes (Conseil économique et social, résolution 1990/12).

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général (résolutions 44/75, 44/76 et 44/77), A/45/489, A/45/548;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 44/74), A/45/347.

103. Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolutions 44/79 et 44/80), A/45/500;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial (résolution 44/81), A/45/488.

104. Année internationale de la famille

Documentation : Note du Secrétaire général (résolution 44/82), A/45/365.

105. Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme

Rapport du Comité des droits de l'homme

Documentation : Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses trente-septième, trente-huitième et trente-neuvième sessions, Supplément No 40 (A/45/40).

Etat du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Documentation :

- a) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur sa quatrième session (E/1990/23);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/129), A/45/403.

106. Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

107. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Documentation :

- a) Rapport du Haut Commissaire sur la période allant du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, Supplément No 12 (A/45/12);
- b) Additif au rapport du Haut Commissaire contenant le rapport du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sur les travaux de sa quarante et unième session, Supplément No 12A (A/45/12/Add.1).

Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/136), A/45/480.

Conférence internationale sur les réfugiés indochinois

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/13), A/45/449.

Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/139), A/45/450.

Elargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social, prenant acte de la note verbale datée du 17 mai 1990 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1990/89), a recommandé à l'Assemblée générale de prendre, lors de sa quarante-cinquième session, une décision sur la question de l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui passerait de 43 à 44 membres (résolution 1990/55).

108. Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Documentation : Rapports du Secrétaire général (résolution 44/142), A/45/535, A/45/542.

Application de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/140), A/45/495.

Programme mondial d'action contre les stupéfiants illicites

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a affirmé avec force la nécessité d'exécuter pleinement tous les mandats et activités prévus dans le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire, et d'assurer efficacement le suivi de ce programme; et prié le Secrétaire général de présenter en temps utile un état des incidences budgétaires de tous les mandats et activités prévus dans le Programme d'action mondial aux commissions compétentes de l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session, afin de fournir aux Etats Membres des données précises et détaillées sur les mandats et activités des services de l'Organisation des Nations Unies chargés de la lutte contre la drogue, ainsi que sur l'ampleur et la nature des ressources nécessaires pour qu'ils s'acquittent pleinement de leurs tâches (résolution 1990/84).

Egalement à sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination concernant le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, et souligné la nécessité de réviser le plan d'action pour la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, afin d'y inclure tous les mandats et activités prévus dans le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire et de se conformer aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/141 (résolution 1990/87).

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 44/141 et S-17/2), A/45/536.

109. Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Au 1er avril 1990, 52 Etats avaient ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou y avaient adhéré. Vingt et un autres Etats l'avaient en outre signé.

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/144), A/45/405.

Torture et traitement inhumain d'enfants détenus en Afrique du Sud et en Namibie

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/143), A/45/615.

Rapport du Comité contre la torture

Documentation : Rapport du Comité contre la torture sur ses troisième et quatrième sessions, Supplément No 14 (A/45/44).

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/145).

110. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Documentation : Notes du Secrétaire général (résolutions 44/146 et 44/147).

111. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

Documentation :

a) Rapport du Comité spécial, Supplément No 23 (A/45/23);

b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/83), A/45/559.

112. Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe

Documentation : Partie pertinente du rapport du Comité spécial, Supplément No 23 (A/45/23).

113. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

a) Rapport du Comité spécial, Supplément No 23 (A/45/23);

b) Rapport du Conseil économique et social, Supplément No 3 (A/45/3/Rev.1);

c) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/85), A/45/309 et Add.1.

114. Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/86), A/45/553.

115. Moyens d'étude et de formation offerts par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/87), A/45/560.

116. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

a) Organisation des Nations Unies

b) Programme des Nations Unies pour le développement

c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance

d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

h) Fonds des Nations Unies pour la population

i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Documentation :

a) Rapports financiers :

i) Organisation des Nations Unies : Supplément No 5 (A/45/5, vol. I à III);

ii) Programme des Nations Unies pour le développement : Supplément No 5A (A/45/5/Add.1);

iii) Fonds des Nations Unies pour l'enfance : Supplément No 5B (A/45/5/Add.2);

- iv) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient ; Supplément No 5C (A/45/5/Add.3);
 - v) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; Supplément No 5D (A/45/5/Add.4);
 - vi) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ; Supplément No 5E (A/45/5/Add.5);
 - vii) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Supplément No 5F (A/45/5/Add.6);
 - viii) Fonds des Nations Unies pour la population ; Supplément No 5G (A/45/5/Add.7);
 - ix) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ; Supplément No 5H (A/45/5/Add.8);
- b) Rapport du Secrétaire général sur la mise au point du cadre de comptabilité générale utilisable pour l'établissement des états financiers (résolution 44/183), A/45/537;
 - c) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (résolution 44/183), A/45/509;
 - d) Note du Secrétaire général transmettant un résumé des principales constatations et conclusions du Comité des commissaires aux comptes (résolution 44/183), A/45/457;
 - e) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

117. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général :
 - i) Revitalisation et restructuration de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (résolution 44/103); A/45/369;
 - ii) Recueil des mandats des organes subsidiaires administratifs et budgétaires de l'Assemblée générale (résolution 44/200 A), A/45/370;
 - iii) Application de la résolution 41/213 (résolution 44/200 A), A/45/226;

- iv) Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (résolutions 44/211 et 44/200 B), A/45/369;
- v) Introduction du traitement électronique de l'information et technologies nouvelles (résolution 44/200 C), A/45/478;
- b) Rapport du Comité consultatif;
- c) Rapport du Comité du programme et de la coordination.

118. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

Documentation :

- a) Premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991;
- b) Rapports du Comité consultatif : Supplément No 7 (A/45/7 et Add.1 à ...).

Un certain nombre d'autres documents seront présentés au titre de ce point, en particulier sur les sujets suivants :

Normes et statistiques relatives au volume de travail du personnel des services de conférence

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. XVI), A/C.5/45/1.

Questions de développement social à l'échelle mondiale

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. II).

Prévisions révisées et nouvelles priorités pour le chapitre 3

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. V).

Examen de la situation des services de conférence à la Commission économique pour l'Afrique

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. VIII).

Services de conférence et services communs à Vienne

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 A, sect. VIII).

Mise en oeuvre du système à disques optiques

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. XVI).

Projets de construction à Bangkok et à Addis-Abeba

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolutions 39/236, sect. III et XI, et 44/201 A, sect. V).

Programme d'assurance maladie après la cessation de service

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 B, sect. XIV).

Emploi de consultants et de participants aux groupes spéciaux d'experts

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/217, sect. I).

Mise en place d'un système intégré de gestion

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/201 A, sect. IV).

Conditions de voyage par avion

Documentation : Rapport du Secrétaire général (décision 44/442).

119. Planification des programmes

A sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur la première partie de sa trentième session et fait siennes les conclusions et recommandations pertinentes qui y figuraient, étant entendu que l'Assemblée générale examinerait le projet de plan à moyen terme de façon plus approfondie lors de sa quarante-cinquième session (Conseil économique et social, résolution 1990/83).

Egalement à sa seconde session ordinaire de 1990, le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale, lors de sa quarante-cinquième session, prie le Comité du programme et de la coordination d'établir un projet de principes directeurs relatifs à l'élaboration et à la révision de plans d'action et de plans à moyen terme à l'échelle du système et au rapport entre le plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies et ces deux instruments (Conseil économique et social, décision 1990/281).

Documentation :

- a) Projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 : Supplément No 6 (A/45/6);
- b) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trentième session, Supplément No 16 (A/45/16);
- c) Rapports du Secrétaire général :
 - i) Application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/45/204);

ii) Exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1988-1989, A/45/218 et Corr.1 et Add.1 et Corr.1;

- d) Note du Secrétaire général transmettant une récapitulation sommaire des observations et recommandations formulées par les Etats Membres et les organes intergouvernementaux depuis 1988 touchant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (résolution 41/213), A/45/279;
- e) Rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires.

120. Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/195 A);
- b) Rapport du Comité consultatif.

121. Crise financière de l'Organisation des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/195 B);
- b) Rapport du Comité consultatif.

122. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Documentation :

- a) Rapport du Comité consultatif;
- b) Rapport du Corps commun d'inspection.

123. Corps commun d'inspection

Documentation :

- a) Rapport annuel du Corps commun d'inspection sur ses activités durant la période allant du 1er juillet 1989 au 30 juin 1990 : Supplément No 34 (A/45/34);
- b) Rapports du Corps commun d'inspection :
- i) Projet LRA/86/002 - Appui aux services extérieurs des pays d'Amérique latine - évaluation à mi-parcours (A/43/627) et observations du Secrétaire général (A/45/263) (concerne aussi le point 24);

- ii) Rapport final sur l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et observations du Secrétaire général (A/44/486 et Add.1) (concerne aussi le point 12);
- iii) Pratiques et procédures visant à une répartition géographique plus équitable des fournisseurs de biens et de services pour les projets de coopération technique (A/44/646) (concerne aussi le point 84);
- iv) Evaluation des activités de développement rural du système des Nations Unies dans trois pays africains de la catégorie des pays les moins avancés (Burkina Faso, Burundi, République-Unie de Tanzanie) et observations du Secrétaire général (A/45/76-E/1990/12 et Add.1) (concerne aussi le point 84);
- v) Evaluation du projet régional RLA/89/031 : Programme relatif aux études conjointes sur l'intégration économique en Amérique latine et observations du Secrétaire général (A/45/77-E/1990/10 et Add.1) (concerne aussi le point 84);
- vi) La mise en valeur des ressources humaines par la coopération technique (A/45/113) (concerne aussi le point 79);
- vii) L'établissement du budget dans les organisations du système des Nations Unies et observations du Secrétaire général. Volume I - Analyse comparative. Volume II - Tableaux comparatifs (A/45/130 et Add.1) (concerne aussi le point 122);
- viii) Institut africain de développement économique et de planification et observations du Secrétaire général (concerne aussi les points 12 et 84);
- ix) Coordination des activités liées à la mise en place d'un système d'alerte permettant de détecter à l'avance les risques de formation de courants de réfugiés et observations du Secrétaire général (concerne aussi les points 12 et 77);
- x) Etude sur les fonds extrabudgétaires de l'Organisation des Nations Unies (concerne aussi le point 118);
- xi) Rotation du personnel au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et observations du Secrétaire général (concerne aussi le point 126);
- xii) Etude des besoins des petits Etats Membres en matière de développement et de l'aptitude des organismes des Nations Unies concernés à y répondre et observations du Secrétaire général (concerne aussi les points 82 et 84);
- xiii) Chevauchement des classes de poste et observations du Secrétaire général (concerne aussi le point 126);

/...

- c) Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection (A/45/441);
- d) Note du Secrétaire général communiquant le programme de travail du Corps commun pour 1990 (A/45/117).

124. Plan des conférences

Documentation :

- a) Rapport du Comité des conférences, Supplément No 32 (A/45/32);
- b) Rapport du Secrétaire général (résolution 44/196 B).

125. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Documentation : Rapport du Comité des contributions, Supplément No 11 (A/45/11 et Add.1).

126. Questions relatives au personnel

- a) Composition du Secrétariat
- b) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés
- c) Autres questions relatives au personnel

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général :
 - i) Politique du personnel (résolution 43/224 A et 44/185 A);
 - ii) Composition du Secrétariat (résolution 42/220 A et 44/185 A, A/45/541);
 - iii) Administration de la justice au Secrétariat (résolution 44/185 B);
 - iv) Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (résolution 44/185 C, A/45/548);
 - v) Respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés (résolution 44/186 et décision 44/440);
 - vi) Modifications du Règlement du personnel (décision 44/439);

- b) Notes du Secrétaire général (résolution 35/213);
- c) Rapports du Corps commun d'inspection.

127. Régime commun des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale, Supplément No 30 (A/45/30);
- b) Note du Secrétaire général transmettant les vues de la Fédération des Associations de fonctionnaires internationaux.

128. Régime des pensions des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Supplément No 9 (A/45/9);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les placements de la Caisse des pensions;
- c) Rapport du Comité consultatif;
- d) Rapport de la Commission de la fonction publique internationale.

129. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (résolution 44/187);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 44/188);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

130. Financement du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (résolution 44/189);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

131. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (résolution 44/190);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

132. Financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (résolution 44/191);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

133. Financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale

Documentation :

- a) Rapport du Secrétaire général sur le financement du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (résolution 44/44);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

134. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Documentation :

- a) Rapports du Secrétaire général (résolution 44/192 A et C), A/45/493, A/45/582;
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

135. Statut d'observateur des mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine ou la Ligue des Etats arabes

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/160 B), A/45/438.

136. Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/161), A/45/454.

137. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et représentants diplomatiques et consulaires

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 43/167), A/45/455 et Add.1.

138. Décennie des Nations Unies pour le droit international

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/23), A/45/430.

139. Règlement pacifique des différends entre Etats

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/31), A/45/436.

140. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité

Documentation : Rapport du Secrétaire général (résolution 44/32), A/45/437.

141. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-troisième session

Documentation :

- a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa vingt-troisième session, Supplément No 17 (A/45/17);
- b) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Conseil du commerce et du développement [résolution 2205 (XX)].

142. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Documentation :

- a) Rapport de la Commission du droit international, Supplément No 10 (A/45/10) (résolution 44/35);
- b) Note du Secrétaire général, A/45/469.

143. Examen du projet d'articles relatifs au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique et examen des projets de protocoles facultatifs y relatifs

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

144. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Documentation : Rapport du Comité spécial. Supplément No 33 (A/45/33).

145. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Documentation : Rapport du Comité des relations avec le pays hôte, Supplément No 26 (A/45/26).

146. Protocole additionnel, relatif aux fonctions consulaires, à la Convention de Vienne sur les relations consulaires

Par une lettre datée du 2 avril 1990 (A/45/141), l'Autriche et la Tchécoslovaquie ont demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

147. Règlement de conciliation des Nations Unies

Par une lettre datée du 6 juillet 1990 (A/45/143), le Guatemala a demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

148. Respect des engagements et application des politiques de coopération internationale au service du développement convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance et du développement dans les pays en développement

Au paragraphe 1 de sa résolution 1990/54 en date du 24 juillet 1990, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'inscrire la question supplémentaire susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

149. Attribution du statut d'observateur au Comité international de la Croix-Rouge, au regard au rôle et aux mandats particuliers qui lui ont été assignés par les Conventions de Genève du 12 août 1949

Par une lettre datée du 16 août 1990 (A/45/191 et Add.1), l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de la question supplémentaire susmentionnée a été demandée par les pays suivants : Algérie, Australie, Autriche, Bahamas, Canada, Egypte, Finlande, Guatemala, Indonésie, Italie, Jordanie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, Pologne, Sénégal, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Uruguay et Yougoslavie.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.

150. Dixième anniversaire de l'Université pour la paix

Par une lettre datée du 18 août 1990 (A/45/192), le Costa Rica a demandé l'inscription de la question supplémentaire susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.

151. Cérémonie de présentation de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants

Par une lettre datée du 23 août 1990 (A/45/231), le Canada, l'Egypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan et la Suède ont demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.

152. Situation économique critique en Afrique :

- a) Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- b) Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains
- c) La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation

Par une lettre datée du 29 août 1990 (A/45/232), le Niger a demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.

Documentation :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les problèmes des produits de base africains (A/45/581);
- b) La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation, figurant dans la note verbale en date du 24 juillet 1990, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir A/45/427).

153. L'agression iraquienne et le maintien de l'occupation du Koweït en violation flagrante de la Charte des Nations Unies

Par une lettre datée du 17 septembre 1990 (A/45/233), le Koweït a demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 21 septembre 1990 (voir A/45/PV.3), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.

154. Assistance électorale à Haïti

Par une lettre datée du 25 septembre 1990 (A/45/234), le Belize a demandé l'inscription de la question additionnelle susmentionnée à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

Le 28 septembre 1990 (voir A/45/PV.13), l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau (A/45/250 et Add.1), a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de l'examiner directement en séance plénière.
